

Décision

Générale

colonial

Décision n° 326 attribuant une indemnité mensuelle de 1.750 francs à Mme Boust, employée auxiliaire

n° 326

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité mensuelle de mille sept cent cinquante francs (1.750 francs) payable sur les fonds du ravitaillement général, est attribuée à M Boust, employée auxiliaire de 3° catégorie, qui remplit, cumulativement avec ses fonctions au bureau des affaires économiques, celles de secrétaire au ravitaillement général.